



Achat de véhicule d'occasion, quels recours en cas de panne ?

Par **hackjack83**, le **08/04/2011** à **16:52**

Bonjour,

j'ai acheter un véhicule d'occasion le 2 avril 2011 à une nouvelle société de vente de véhicule (qui n'a pas de boutique, annonce par internet sur "le bon coin"). La vente s'est faite sur un parking, et oralement le vendeur m'a certifié que la courroie de distribution avait été faite récemment. Etant en présence d'un "professionnel" je ne me méfie pas plus que ça, et lui fais confiance. De plus il me remet un tas de facture dont "soit disant" la facture de la courroie de distribution. Le 8 avril 2011, je suis sur la route en direction de Draguignan quand d'un coup le moteur se met à descélérer puis s'arrête. Pas moyen de le faire repartir. Je contacte mon assurance pour me faire remorquer. Arrivé au garage Renault de Salernes, on me dit que c'est la fameuse courroie de distribution qui a laché, qu'il y a une importante fuite d'huile, l'electro vanne qui sert à refouler les odeurs d'essence et bien d'autres choses qui ne vont pas. Au final le véhicule est hors d'usage ou alors avec de très couteuses réparations. Que puis faire, sachant que je viens de me rendre compte que mon assurance ne comprend pas la protection juridique et que j'ai acheté le véhicule 1000€ ?

Le vendeur a t il une obligation envers le véhicule qu il a vendu ?

Puis je me faire remboursé ?

Merci de me répondre, j'attend votre aide avec impatience :)